

PEFC : une chance pour l'ENVIRONNEMENT et pour la FORÊT

Henri LAMOURE

La certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) est le résultat d'un processus de concertation entre tous les acteurs de la société civile concernés par la gestion durable de la forêt : producteurs, transformateurs et usagers.

La gestion des forêts certifiées PEFC doit permettre de produire davantage de bois tout en préservant mieux l'environnement et la biodiversité. Cette démarche garantit la qualité de la gestion forestière et assure une récolte optimale de produits forestiers.

L'adhésion à PEFC est une démarche volontaire du propriétaire forestier par laquelle il prend des engagements, souscrit à un cahier des charges et s'insère dans un « monde » aux acteurs variés.

LES ENGAGEMENTS PRIS PAR LE FORESTIER PRIVÉ AU MOMENT DE SON ADHÉSION À PEFC

- 1: Le propriétaire forestier adhère pour **la totalité de sa forêt**, pour une période de 5 ans. Il remplit une fiche d'information où seront indiqués les communes et départements de la forêt, les numéros des parcelles, le type de document de gestion qu'il a souscrit.
- 2: Respecter le cahier des charges national.
- 3: Accepter et faciliter les visites de contrôle et la consultation des documents de gestion durable.
- 4: La contribution financière demandée reste modeste, payable pour 5 ans au moment de l'adhésion : 20 € pour une forêt inférieure à 10 hectares, 0,65 € par hectare pour une forêt supérieure à 10 hectares (plus 20 euros de frais de dossier).
- 5: En cas de vente de parcelles forestières, informer le nouveau propriétaire des possibilités de poursuivre la certification de la forêt concernée.

LE CAHIER DES CHARGES DU PROPRIÉTAIRE FORESTIER

Ce document définit les exigences nationales s'appliquant au propriétaire forestier. Elles résultent d'une réflexion associant tous les acteurs impliqués dans la filière forêt-bois.

- 1: **Se former et s'informer sur les pratiques de gestion forestière durable.**
- 2: **Planifier et mettre en œuvre une gestion durable de sa forêt**
 - ✓ Les propriétaires forestiers de plus de 10 hectares d'un seul tenant doivent disposer ou s'engager à disposer dans un délai de 3 ans d'une garantie de gestion durable (document d'aménagement, Plan Simple de Gestion, règlement type de Gestion, Code de bonnes pratiques sylvicoles).
 - ✓ Ils devront assurer le renouvellement régulier de la forêt en préférant, si possible, la régénération naturelle.
 - ✓ Ils veilleront à la diversité des essences, des structures, des peuplements.
 - ✓ La superficie des coupes rases sera limitée.
 - ✓ La qualité du paysage sera prise en compte grâce au choix des essences, à la conservation de milieux ouverts ...
 - ✓ des accès et des places de dépôts suffisants seront aménagés.



La feuille de nos forêts

Bulletin des adhérents du

Groupement de Développement Forestier Monts et Barrages

1^{er} trimestre 2012 - N° 102

Contacts :

* Centre d'Accueil - 87460 BUJALEUF - ☎ 05 55 69 57 66
* C.R.P.F. - Safran - 2, avenue G. Guingouin - CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES - ☎ 05 87 50 42 00
www.limousin@crpf.fr - michel.defaye@crpf.fr



Éditorial

ÉMULATION ET FORCE D'ENTRAÎNEMENT

Le but premier du GDF est de propager et de vulgariser la sylviculture dans des cantons où, pendant des siècles, tous les efforts ont été tournés vers la production de nourriture. On défrichait la moindre parcelle et les ressources en bois indispensables ne poussaient que dans les haies. Modifier cet état d'esprit séculaire s'avère très difficile. Il faut pour cela toute la pédagogie et le sens de la communication des animateurs du GDF.

Mais le fait d'appartenir à un groupe, les quelques 200 membres du GDF, joue aussi un rôle moteur important. Lors des séances d'atelier – des travaux pratiques – chacun s'essaie à des travaux d'élagage, de taille de formation, de cubage, de débroussaillage, de manègement de l'ordinateur... et, en même temps il observe ses voisins, il remarque ceux qui réussissent bien leur travail, il est attentif à leur façon de procéder, il demande des conseils. Cette **émulation** porte chaque participant à évaluer et même à essayer de surpasser les autres participants.

L'action du GDF se prolonge hors de son groupe d'adhérents et en dehors de leurs forêts. Les promeneurs, les forestiers voisins, les retraités à la recherche d'une activité de plein air observent eux aussi le travail du sylviculteur. Son savoir-faire, un panneau apposé à l'entrée de sa forêt (PEFC par exemple, voir page 5), une conversation peuvent éveiller l'intérêt et servir de **force d'entraînement**.

Émulation et force d'entraînement tiennent une place irremplaçable dans la propagation d'une culture forestière régionale.

Henri Lamoure

Sommaire

Page 1:

**Émulation
et force d'entraînement.**

Page 2 :

**Le douglas,
un arbre exceptionnel,
Rémy Claire,
un homme d'exception.**

Page 3:

Le frelon Asiatique.

Page 4:

**PEFC: une chance pour l'environnement
et pour la forêt.**

Page 6:

**La mise en valeur des massifs:
la volonté de tous pour créer
une piste forestière.**

Page 8:

**Programme 2012.
Rappel de cotisation 2012.
Nos partenaires financiers.**

Le douglas, un arbre exceptionnel, Rémy Claire, un homme d'exception

Jacques GABERT

En mai 2011 dans une librairie des environs de Limoges, attendant mon tour, je me trouvais derrière une personne présentant au libraire un magnifique ouvrage intitulé le Douglas.

Croyant avoir affaire à un représentant en librairie, je l'interpellais et lui demandais s'il acceptait de me vendre cet ouvrage. Aucun problème.

Mon interlocuteur, Rémy Claire, me confia qu'il en était l'auteur et me remit avec le livre quelques fiches de présentation et lui-même poursuivit sa tournée commerciale en Creuse et dans le Puy-de-Dôme.

De là me germa l'idée de proposer au Conseil d'administration du GDF de faire venir Remy Claire pour la réunion de fin d'année du groupement. Ce qui fut accepté.

Le 9 décembre une grosse trentaine de participants se rendait à Sainte-Anne-Saint-Priest où le rassemblement de fin d'année avait lieu dans la Salle des Fêtes prêtée aimablement par Monsieur Henri Buxeraud, Maire de cette petite mais dynamique commune de 160 habitants.

Monsieur Guy Maury étant l'un d'eux avait tout préparé pour recevoir le GDF. Cela a permis une réunion très sympathique et réussie.

Michel Defaye commença cet après-midi par une rétrospective des événements ayant marqué la vie du GDF en 2011 ; journées techniques, ateliers, Assemblée générale et voyage. Le numéro de janvier a donné un bon écho du voyage et de la journée sur le chêne qui laissent de très bons souvenirs.

Puis vint la projection d'un documentaire prêté à Monsieur Pauliat par la Fédération de la Chasse sur le cerf. Sachant que ce splendide animal, que nous admirons... chez le voisin ! est à la porte de chez nous, nous n'en avons pas moins apprécié ce film instructif sur ce cervidé pas toujours facile à observer dans de magnifiques paysages.

Rémy Claire arriva à point pour nous présenter son ouvrage, œuvre de trente années de passion, de recherches, de récolte d'informations et quatre ans passé dans l'ouest américain.

Enseignant-formateur dans un lycée forestier du Tarn, ayant déjà publié une biographie de David Douglas, botaniste écossais, qui donna son nom à ce célèbre arbre que nous connaissons tous, Rémy Claire a donné libre cours à sa passion pour cet arbre dans ce deuxième volume publié et qu'il nous présentait.

« Le Douglas »* nous fait voyager depuis le début du 19^{ème} siècle à nos jours et à travers les continents sur les traces de ce géant des forêts, nous en vantant tous les atouts. Un beau cadeau à s'offrir....

Nous avons terminé cette agréable réunion par une confortable collation autour de l'excellent pâté de sanglier confectionné par Marc Lafarge dont les talents de « cuisinière » ne sont plus à démontrer, arrosé de cidre de même provenance, de la Maquisarde Michel Brillou, et un peu de rouge.

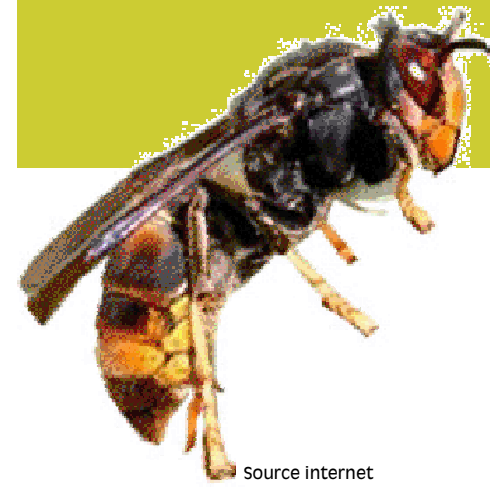
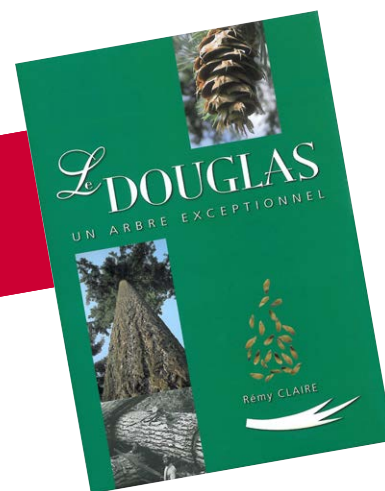
Quelques cuisinières féminines avaient apporté la touche sucrée. Monsieur Maury avait lui fournit les chocolats de tradition en cette fin d'année.

La nuit étant déjà là, le temps n'étant pas aussi beau que ce rassemblement, il fallu se dire « au-revoir » à l'an prochain...

Le GDF est en possession de quelques exemplaires de ce livre et ceux qui souhaitent l'acquérir peuvent téléphoner à Jacques Gabert au 05 55 56 02 70



Rémy CLAIRE dédicatant son livre « le douglas »



Source internet

Le frelon Asiatique

Jean-Pierre JEANDEAU
Apiculteur à Sauviat sur Vige

Faudra-t-il que les colonies de frelons Asiatiques envahissent la Capitale pour que l'État s'intéresse enfin aux préjudices importants que cause ce prédateur ?.....

ENRAYER LE DEVELOPPEMENT DU FRELON ASIATIQUE DEVIENT UNE URGENCE.

Pourtant, officiellement, il n'est même pas encore classé nuisible, simplement insecte envahissant.

L'arrivée en France du frelon Asiatique (*Vespa velutina*), s'est produite fortuitement sur le port de Bordeaux en 2004 où il était dissimulé dans des poteries importées de Chine.

La destruction du premier nid a surpris par son volume et le génie de sa construction. Depuis, il a conquis tout le territoire sud-ouest de la France et on le retrouve aujourd'hui avec une forte densité sur la périphérie de Limoges, le Canton de St Léonard de Noblat avec toutes ses communes et bien sûr Sauviat sur Vige, entre autre la Corrèze et la Creuse pour le Limousin, la Dordogne et jusqu'aux portes de Paris.

Cet insecte de la famille des Hyménoptères (près de la guêpe voir de notre frelon local Européen (*crabo*)), s'est installé avec un environnement favorable autour des points d'eau.

Un nid se développe et agrandit son territoire très rapidement; avec un effectif de plus de 2000 frelons, il peut atteindre un demi mètre cube à la cime des arbres, sur des taillis ou dans les abris. Ces nids seront découverts souvent malheureusement trop tard à la chute des feuilles.

Ce prédateur devient plus nombreux et plus agressifs à proximité des ruches faibles en abeilles la résistance est moins importante. Très vite, le frelon intensifie son va et vient et montre son appétence pour les abeilles chargées de pollen et de protéines.

On constate qu'il se met en vol stationnaire devant une ruche, dos face à la porte d'entrée et par un mouvement de pattes, il attrape l'abeille au moment où elle ralentit pour rentrer dans la ruche; puis le frelon se pose avec sa proie sur une branche, décortique l'abeille ne gardant que le thorax qu'il ramène au nid.

Si on aperçoit un ou deux frelon devant la ruche, on suppose que l'effectif des abeilles sera dissuasif; dès que le prédateur se multiplie, la ruche est en danger, les abeilles sont toutes détruites et dans les dix minutes qui suivent le contenu de la ruche est vidé.

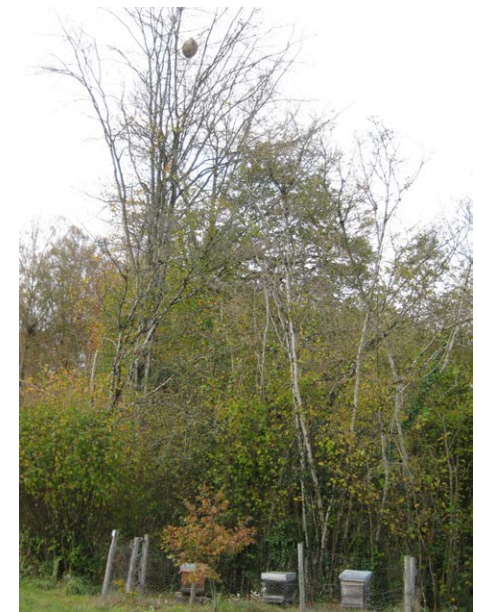
Il n'est aujourd'hui pas trop tard pour endiguer le développement de cet insecte qui reste un réel prédateur.

Il faut savoir qu'en fin de saison la reine ne pond que des fécondatrices (reines) qui vont quitter le nid en (septembre, octobre, novembre) pour se mettre au chaud et reparaîtront en (mars, avril, mai) pour créer un nid primaire (20 à 30 cm) puis trop petit, laisse cet emplacement, pour construire un nid secondaire. Il faut utiliser le piégeage pendant les deux périodes de l'année précitées par les mois ci-dessus.

Les nids sans vie se vident et seront détruits par les insectes ou les intempéries. Ils ne seront pas repeuplés au printemps.

Le Muséum histoire naturelle à Paris déconseille le piégeage permanent toute l'année pour une question environnementale.

Selon la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Haute-Vienne, le nombre de nids doublerait chaque année. Nous serions autour de 500 nids pour le département de la Haute-Vienne. Avec la chambre d'Agriculture Régionale, l'Ada Limousin et les Syndicats, notre demande vise d'abord à solliciter les élus (courrier envoyé aux Députés et Présidents de la Communauté des Communes) pour essayer de trouver une solution à un "coût" raisonnable. Dans cette concertation, j'insiste qu'il ne faut pas dissocier le Publique du Privé, les mesures doivent bénéficier à part égale.



Nid de frelons Asiatique au dessus d'un rucher à Vaux en Creuse

Programme 2012

Michel DEFAYE

Le programme que nous vous proposons pour l'année 2012 est composé:

- ↳ de journées techniques (traitant d'un thème, où les visites complètent les exposés en salle),
- ↳ d'ateliers pratiques d'une demi-journée,
- ↳ d'une Assemblée Générale
- ↳ de 2 voyages.

Date	Thème
Vendredi 20 avril	Assemblée Générale - Beaumont du Lac
Vendredi 11 mai	Voyage d'une journée : le robinier (Charente)
Vendredi 15 juin	Comment marquer une éclaircie dans un peuplement résineux ? - (atelier)
Vendredi 6 juillet	L'utilisation du petit matériel forestier (règles de sécurité, usage,...) - (atelier)
Vendredi 31 août	Utilisation du catalogue des stations « châtaigneraie Limousine »
Samedi 22 septembre	Voyage n° 2 : le chêne (Dordogne)
Vendredi 19 octobre	Comment marquer une coupe d'amélioration dans un peuplement feuillu? (choix des arbres d'avenir, marquage à leur profit, mise en place de couloirs d'exploitation,...) - (atelier)
Vendredi 16 novembre	Comment peut-on concilier la sylviculture avec les cervidés?
Vendredi 7 décembre	La biodiversité (comment connaître l'indice de biodiversité potentielle dans une parcelle forestière) - (atelier)

La participation aux ateliers, de 5 €, sera à régler, par chèque, sur le lieu de rendez-vous.

RAPPEL DE COTISATION 2012

Si vous n'avez pas encore réglé votre cotisation 2012, vous êtes invités à le faire dans les meilleurs délais.

Montant de la cotisation: **25 €**
réduit à **20 €** pour les adhérents du Syndicat des Forestiers Privés du Limousin.

à régler par chèque libellé à l'ordre du G.D.F. Monts et Barrages.

NOS PARTENAIRES FINANCIERS



Alliance
FORÊTS BOIS



3: Préserver la biodiversité et protéger les sols et l'eau

Les exigences contenues dans cet article donnent une dimension globale à la gestion des peuplements forestiers. La forêt n'est pas un monde particulier, fermé sur lui-même et qui ne vit que pour lui-même. Le travail en forêt intègre, avec PEFC, le milieu et l'environnement dans tous les domaines. C'est un tournant dans l'approche du milieu rural et dans les comportements à adopter au moment de sa mise en valeur.

- ▶ C'est ainsi qu'il convient de maintenir des îlots de diversité d'essences, de favoriser les éléments de biodiversité remarquable (flore et faune), de conserver, sur pied ou au sol, des arbres vieux ou morts.
- ▶ Il est autant nécessaire d'assurer un bon fonctionnement biologique des sols en recourant le moins possible aux engrais et fertilisants ; en proscrivant l'utilisation d'herbicides et d'insecticides ; en préférant les dégagements manuels ou mécaniques par rapport aux dégagements chimiques ; en ne commercialisant pas de terre de bruyère, de tourbe ou d'humus de sol forestier ; en récoltant les souches de manière à ne pas dégrader l'équilibre des sols.

4: Prendre en compte les risques

Cet article parle lui aussi de la sauvegarde du milieu. Il insiste sur les équilibres naturels à respecter et sur les dangers qui peuvent intervenir suite à l'introduction dans la forêt d'organismes nouveaux.

⇒ Éviter les risques d'incendie, essayer d'arriver à un équilibre forêt-gibier, ne pas accepter les boues de station d'épuration ou industrielles, ne pas recourir aux OGM, surveiller les attaques parasitaires et en informer les services compétents.

5: Veiller à la qualité des travaux forestiers

- Faire appel à une entreprise certifiée PEFC ou qui accepte d'appliquer son cahier des charges.
- Préserver les sols, mares, fossés, ripisylves et les zones de captage d'eau potable, en surveillant la circulation des engins.

6: Faire la promotion de PEFC

Les propriétaires peuvent faire connaître la certification forestière par une signalétique affichée en forêt.



Signalétique PEFC

LES CONTRÔLES ET LE " MONDE " PEFC

1 - L'audit du propriétaire

Les engagements et le cahier des charges souscrits au moment de l'adhésion doivent être respectés par le propriétaire forestier et donnent lieu à des contrôles ou « audits ».

Si vous êtes retenus pour un audit, vous serez prévenus préalablement par les services régionaux de PEFC. Une visite de la forêt et un échange avec le propriétaire ou son représentant seront programmés. Puis un rapport d'audit sera dressé par PEFC et son approbation sera soumise à la personne audité. Ce rapport porte sur le type de plantation, les essences, le mode de sylviculture ...

Le non-respect du cahier des charges peut entraîner une suspension du droit d'usage de la marque et l'exclusion de PEFC.

2 - L'audit externe

Le fonctionnement du PEFC régional (PEFC Limousin pour nous) est contrôlé annuellement.

Deux types d'audits sont possibles :

- ✓ soit un audit effectué par un organisme de contrôle polyvalent, le Bureau Véritas par exemple.
- ✓ ou un audit mené par les cadres PEFC d'une autre région. Par exemple, les représentants de PEFC Rhône-Alpes et de PEFC Franche-Comté ont audité le travail effectué par PEFC Limousin.

3 - Les exploitants forestiers et PEFC

Les exploitants forestiers, les entrepreneurs de travaux forestiers, les propriétaires en exploitation directe et les coopératives adhérents de PEFC ont leur propre cahier des charges. Ils doivent appliquer les prescriptions pour tous les travaux d'abattage, façonnage, débusquage, débardage.

Les recommandations environnementales y tiennent une bonne place : respect de l'espace forestier, de la flore, de la faune, préservation des sols et de l'eau, éviter toutes pollutions chimiques.

L'exploitant s'engage également à réaliser ou à faire réaliser le travail en forêt dans de bonnes conditions de qualité, d'hygiène et de sécurité.

4 - Les trois collèges de PEFC

Au niveau national et régional les dirigeants de PEFC sont répartis en 3 collèges :

- ✓ le collège des sylviculteurs (propriétaires et exploitants),
- ✓ le collège des industriels et commerçants qui utilisent du bois produit selon les normes PEFC
- ✓ les environnementalistes qui sont particulièrement sensibles à tout ce qui touche à la nature.

Ce sont les accords passés entre ces trois sensibilités qui ont permis à la certification forestière de se développer. C'est leur collaboration qui amène des mises au point permanentes.

En conclusion, remarquons que de nombreux points portent sur l'environnement : protection du milieu physique, aménagement des paysages, préservation de la biodiversité, de la flore, de la faune, de l'eau. PEFC garantit la qualité de la gestion et de l'exploitation.

Mais, si PEFC certifie la qualité de la gestion et de l'exploitation, il ne s'engage nullement sur la qualité du bois lui-même. Si on trouve dans le commerce des meubles ou du papier PEFC, c'est parce qu'ils ont été fabriqués avec du bois cultivé et exploité dans le respect des règles PEFC. Mais la qualité du bois n'en n'est pas modifiée.

La mise en valeur des massifs, la volonté de tous pour créer une piste forestière

Bernard LACOUTURIÈRE - Michel DEFAYE

« Une réalisation qui contribue à structurer la commune » - Bernard Lacouturière

Lorsque l'équipe de Bernard Lacouturière, Maire d'Augne, entrepris, en 2008 de rouvrir le dossier de la piste de St Paul, elle le fit avec la ferme volonté d'aboutir. Le 20 mai 2011, les travaux étaient réceptionnés.

Pourtant, ce dossier avait donné quelques soucis aux précédentes municipalités. En effet, en 1990, l'équipe municipale avait approuvé le schéma de voirie du massif de Chauvergue.

Rapidement, elle avait commencé les réalisations de désenclavement des massifs par les réalisations des pistes du Puy Maury (0.5 km) et de la Védrenne (0.7 km). Lorsqu'elle décida de poursuivre son action vers St Paul, par le prolongement de la petite route « communale » survint alors un problème que personne n'avait imaginé : la route reliant la départementale au village de Saint Paul, que l'on croyait communale, était en fait cadastrée avec deux numéros (divisée sur toute sa longueur et appartenait aux deux comptes). La démarche de ré-appropriation comme bien communal, fût longue, nécessita une déclaration d'utilité publique, mais finit par aboutir. Par contre, il n'était plus question de la prolonger par une nouvelle piste.

Le temps faisant son œuvre, en 2008, une équipe de forestiers (DDAF et CRPF) relançait les communes ayant des projets de voirie forestière. Hors, Augne était en pour parler avec la DASS (Direction des Affaires Sanitaires et Sociales) pour réaliser un accès carrossable et un contrôle permanent de la source qui alimente une partie des villages de la commune, mais aussi Bujaleuf et quelques villages de Saint Julien le Petit. Cette source est située à 1 kilomètre du village de St Paul, proche de l'ancien projet de route forestière.

La concordance des projets étant évidente, la mise en œuvre d'une piste multi-usage fût « mis sur les rails ».

Une démarche amiable d'élargissement d'emprise du chemin rural vis à vis des riverains se heurta à une opposition. Soutenue par la préfecture, la commune lança une procédure de déclaration d'utilité publique, après avoir essayé les dernières tentatives amiables (y compris via le médiateur).

La DUP conclu, après visite du juge, à un avis favorable avec indemnisation pour cession de terrain (150 € alors que la commune proposait à l'amiable 0.15€ le mètre carré soit 225€).

Les formalités terminées, le dossier de financement fut vite relancé auprès de la DDT et du département.

La consultation permis de retenir l'entreprise Dussouchaud d'Eymoutiers qui réalisa le travail au printemps 2011. Grâce à la bonne compréhension de la majorité des riverains, au suivi constant et sérieux du chantier par les élus de la commune, notamment Alain Couegnias, 1^{er} adjoint chargé des travaux et au professionnalisme de l'entreprise, le travail fût mené à bien dans les meilleures conditions.



« Aujourd'hui, conclut le Maire, notre piste est réalisée. L'entreprise a pris soin de remettre le site en état (enfouissement des souches, brûlage des rémanents...). Quelques mois après la réalisation, la route s'intègre parfaitement au paysage. Le captage de source est très facilement accessible, l'exploitation forestière se fait dans d'excellentes conditions et les promeneurs sont nombreux à découvrir notre belle région ».

Et, pour terminer, Bernard Lacouturière, un sage Limousin, admet que « cette réalisation c'est faite sans contestation des administrés et contribue à structurer la commune ».

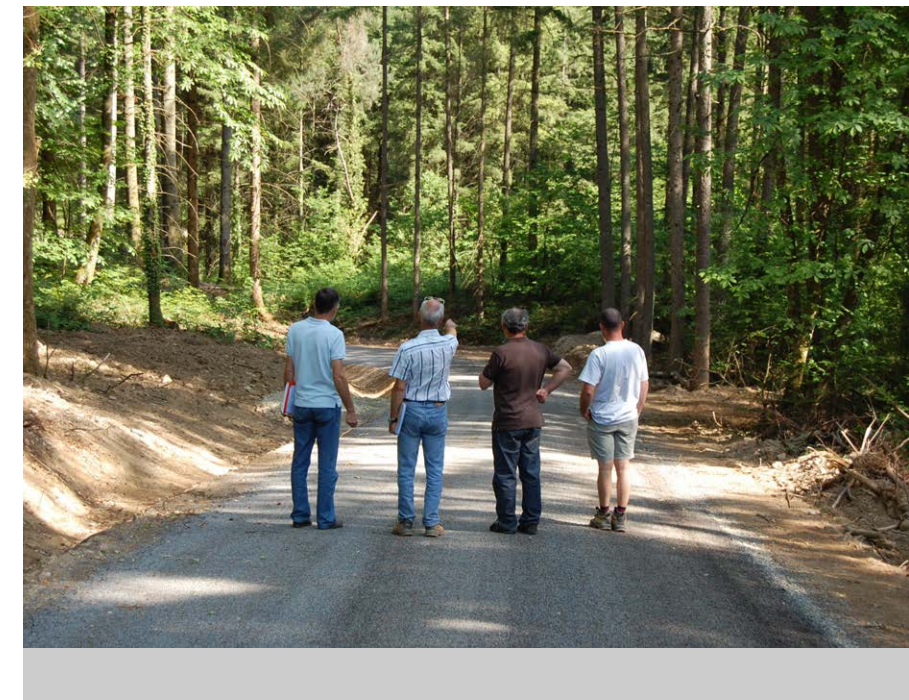
La piste de Saint Paul : un meilleur accès à la forêt et au captage

- ✓ 1 km de route accessible aux grumiers,
- ✓ 3.5 mètres de chaussée empierrée sur 0.4 m d'épaisseur, bordée de fossés,
- ✓ dont 200 m de pente goudronnée,
- ✓ plusieurs passages busés dont un busage de ruisseau (diamètre 100 cm),
- ✓ Une place de dépôt-retournement,
- ✓ 88 000 € d'investissement (financés par : État, FEDER, Département, 25% à la charge de la commune)

« La piste redonne une nouvelle vie » - Joëlle Couegnias...

La majorité des riverains s'est réjouis de cette réalisation. En effet, pour gérer et exploiter dans de bonnes conditions sa forêt, il est primordial d'accéder à sa forêt.

De plantations et futaies résineuses, Joëlle Couegnias peut en témoigner. Elle vient de réaliser une éclaircie dans le cadre d'un chantier regroupé, aidé par l'ADELI (Association pour le Développement Équilibré de la Forêt Limousine). Grâce à la nouvelle piste, plusieurs centaines de stères et mètres cubes ont été exploités donnant un nouvel aspect à sa forêt. La piste forestière « redonne une nouvelle vie à ce secteur de la commune, le site a conservé cependant son état d'origine. Ainsi, dans la zone humide, à la belle saison, pour qui sait écouter et regarder, on peut apprécier le chant des grenouilles et le vol des libellules ».



Quelques étapes du projet :

- 1990 : approbation du schéma de voirie
- 1995 : problème de la route de St Paul
- 2008 : relance de la DDA sur les projets de voirie (aides)
- 2009 : consultation des riverains pour abandon d'emprise
- 2010 : enquête publique, recherche de financement
- 2011 : réalisation



Réception du chantier le 20 mai 2011 :

Bernard Lacouturière (maire d'Augne), Jean-Pierre Crespel (DDT), Mrs Dussouchaud père et fils (entreprise de travaux).

